

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021 de la
LIGUE OCCITANIE de TAMBOURIN**
23 octobre 2021
Compte rendu



Convoqués :

Tous les clubs de la ligue (45) et 2 comités départementaux, pour 1138 voix représentés par 44 délégués.

Invités :

Le comité directeur, la DRJSCS, la Région Occitanie et les Mutuelles du Soleil.

Présents ou Représentés :

Clubs :

AIGUES-VIVES, BALARUC-LES-BAINS, CASTELNAU DE G., CAUSSE DE LA SELLE, CAZOULS D'HERAULT, COURNONSEC, COURNONTERRAL TC, FABREGUES, FLORENSAC, GALLARGUES, GIGNAC, GRABELS, JACOU, LAVÉRUNE, MEZE, MONTPELLIER, NARBONNE, NOTRE DAME DE LONDRES, PAULHAN, PIGNAN, POUSSAN, SAUSAN, ST GEORGES D'ORQUES, ST JEAN DE CUCULE, ST MATHIEU DE TRÉVIERS, ST PONS DE MAUCHIENS, USCLAS D'HERAULT, VENDÉMIAN, VIOLS LE FORT.

CD : CD 11 & CD34

Absents :

Clubs :

ANIANE, BAILLARGUES, BESSAN, BEZIERS, COURNONTERRAL AS, FABREGUES, LATTES, LUNEL, MONTARNAUD, SAUSSAN, TEYRAN, VENDARGUES.

Soit 41clubs sur 52 possibles

À noter toutefois un nombre important de pouvoir.

Quorum à 569 voix (Voir feuille d'émergement en annexe)

Nombre de participant (en voix) : 1048 sur 1138 possible

Le quorum étant atteint (voir émergement en annexe), le président ouvre la 25^{ème} assemblée générale.

Début de l'assemblée générale à 10h00
Fin de l'assemblée générale à 11h15.

SOMMAIRE

Approbation PV AG 2020.....	3
Rapport Moral (vote).....	4
Finances	
Bilan (vote).....	5
Rapport d'activité de nos intervenantes	6
Finances	
Budget prévisionnel (vote).....	15
Projet sportif 2021	15
Questions diverses	15
ANNEXES.....	17

Le président salue l'assemblée et remercie de leur présence les représentants des clubs et les élus. Il excuse les représentants de DRAJES Occitanie, la Région Occitanie et les Mutuelles du Soleil retenus par d'autres obligations.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AG 2018

Pas de question concernant ce document.

Le rapport de l'assemblée générale 2020 est soumis au vote.

Vote : approuvé à l'unanimité

RAPPORT MORAL

En préambule à son rapport, le président remercie l'ensemble des bénévoles (Ligue, comité départementaux et clubs pour leur implication dans cette période difficile que nous venons de subir, et particulièrement Daniel Leboucher pour la mise à disposition des banque d'image moyennant la prise en charge d'une participation frais de stockage.

Merci également à nos deux techniciennes, Célia DELANOY et Carole FERRIER pour le travail accompli pendant la dernière saison.

La vie interne de la ligue

- ✦ La ligue a participé à plusieurs évènements régionaux tel que : la journée des sports traditionnels organisée par la Région Occitanie, Avenue de la Bouvine - 34400 ENTRE-VIGNES le dimanche 4 Juillet, la foire internationale de Toulouse qui s'est déroulé au MEETT (Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse Métropole) du 4 au 13 Septembre pendant sur laquelle nous avons eu à notre disposition un stand qui a été animé par Célia DELANOY et Jean-Baptiste HADDAR (service civique) sur toute la durée de la foire,
- ✦ Nous avons 5 postes de services civiques mis à disposition par la DRAJES Occitanie. Seul 3 ont été honorés à ce jour, deux par la ligue, le 3^{ème} sur le club de Gallargues.

Actions diverses & Investissements

- ✦ Investi dans des terrains éphémères. Ils sont à la disposition des clubs pour l'organisation des plateaux jeunes, rencontres sur terrains non tracés ou toutes autres demandes spécifiques.
- ✦ Achat d'un véhicule (Kangoo) en remplacement du minibus qui commence à vieillir (356 000 km) attribué à Mlle FERRIER Carole.
- ✦ Nous avons obtenu des 2 salles de Montpellier pour les plateaux.
- ✦ La demande de services civiques auprès de la DRAJES Occitanie avait pour but de permettre aux clubs d'avoir une aide (entraînements, administratif, ...) pendant 8 mois pour une somme modique (environ 100€ par mois). Seul le club de Gallargues s'est manifesté et a obtenu un poste.

Finances

- ✦ La ligue est saine financièrement.
- ✦ Abandon de la réversion des licences au profil de la FFJBT (1800 €).
- ✦ Nous étudions la possibilité d'investir dans un nouveau logiciel de résultat.

Organisme de Formation

Rappel : La formation professionnelle est le processus d'apprentissage qui permet à un individu d'acquérir, le savoir-être nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une activité professionnelle.

C'est quoi un centre de formation ? : Établissement offrant une formation de niveau secondaire, structurée de façon à favoriser des apprentissages concrets qui préparent les élèves à exercer un métier.

Toutes les étapes à franchir pour sa création ont été menée par Mme DELANOY. Nous avons déjà organisé une formation PSC1 qui nous a permis de boucler le dossier de certification par l'état.

Nous avons demandé à la FJBT de récupérer les formations d'éducateurs de tambourin afin de pouvoir les proposer à l'ensemble des clubs et à leurs bénévoles, car aujourd'hui personnes ne s'en occupe.

À terme, cet organisme de formation sera une source de revenu supplémentaire pour la ligue.

Conclusions

La Ligue d'Occitanie de Tambourin est saine financièrement et poursuit ses objectifs définis l'an dernier. Grâce à son personnel et à ces bénévoles, l'avenir sur l'Olympiade est serin.

Bonne assemblée générale

Mise au vote du rapport moral
Approuvé à l'unanimité

Mise au vote du rapport moral
Approuvé à l'unanimité

RAPPORTS FINANCIERS

BILAN

Présenté par Mr PISTAT Olivier (expert-comptable) et Mr LABARIAS Bernard (trésorier de la ligue)

Les comptes financiers de l'exercice 2020/2021 ont été présentés par Monsieur PISTAT Olivier.

La Ligue d'Occitanie de Tambourin présente cette année des comptes sains avec un excédent d'un peu plus de 17 000€. Cet excédent s'explique en grande partie par la diminution des actions et donc des frais qui en découlent, suite à la situation sanitaire que nous subissons depuis un an et demi.

Question du représentant du club de Lavérune à Mr PISTAT, président de Polynôme Expertise-Conseil :
Le trésorier de la ligue nous a présenté les comptes et donné son avis. Qu'elle le vôtre sur les finance de la LOT ?

Réponse :

Je ne peux que féliciter la bonne gestion financière de votre association. Les comptes sont sains et permettent de pouvoir envisager l'avenir sans crainte sur ce plan.

Pas d'autres questions de l'assistance, le président soumet ce bilan aux votes des présents.

Les documents conventionnels sont en annexe.

BILAN

Excédant d'un montant de 17115 euros

Les comptes détaillés sont en annexes.

Pas de questions de l'assistance, le président soumet ce bilan aux vote s des présents.

Vote : approuvé à l'unanimité

LE SPORTIF

Bilan Sportif saison 2020/2021

Championnat jeunes :

Bilan :

Compte tenu des conditions sanitaires, le championnat des catégories jeunes a revêtu une nouvelle formule.

En effet la fermeture des gymnases pour le en salle, nous a obligé d'innover !

Nous avons fait le choix de partir sur un championnat sous forme de plateau de type salle (durée limitée et multiples rencontres dans la journée) afin de permettre plus de brassage entre les équipes, mais également aux clubs de pouvoir piocher dans les catégories inférieures pour assurer leurs engagements et éviter les forfaits.

Dans le but de maintenir un nombre conséquent d'équipes engagées, nous avons permis à plusieurs clubs de se rapprocher et de mutualiser en fonctions de leurs effectifs.

Ce championnat a été limité à quatre plateaux dans la saison car nous avons subi 2 périodes de confinement, et des conditions climatiques défavorables.

Engagements et forfaits :

Catégories :	Équipes engagées :	Forfaits :
Poussin	10	2 (Cazouls, Cournonterral)
Benjamin	11	0
Minime	8	0
Cadet	9	2 (Aniane, Les Pennes Mirabeau)

Classements final :

Poules :	Poussin	Benjamin	Minime	Cadet
Ligue Occitanie Excellence	VENDÉMIAN	COURNONTERRAL 1	CAZOULS	VENDEMIAN
	COURNONSEC	LAVERUNE	LAVÉRUNE	COURNON/POUSSAN
	MÈZE	VENDEMIAN	LES PENNES	NARBONNE/COURNONSEC
	GRABELS	MEZE	GRABELS	
Ligue Occitanie Honneur	ST PONS DE MAUCHIEN	CAZOULS D'H.	VENDÉMIAN	CAZOULS D'H.
	GIGNAC LA NERTHE	COURNONSEC	GRABELS 2	BALARUC
	COURNONTERRAL	VIOLS LE F.	NOTRE DAME DE LONDRES	FLORENSAC
		GRABELS	GRABELS 3	
Ligue Occitanie Espoir	CASTELNAU DE GUERS	TEYRAN		PIGNAN
	NARBONNE	GIGNAC		LES PENNES
	CAZOULS	CASTELNAU DE G.		ANIANE

Championnat Sénior :

Bilan :

Compte tenu des conditions sanitaires et l'interdiction d'organiser des rencontres avant le mois de juin, nous avons décidé d'organiser le championnat de ligue Occitanie Sénior sur la base de celle de l'année précédente à savoir « 2 poules de 5 équipes et deuxième phase avec croisement des équipes des deux poules en fonction de leur classement lors de la 1ère phase ».

En début de saison les désistements de plusieurs équipes dans les catégories de N1 et N2 ont eu des conséquences sur la catégorie de ligue impliquant des repêchages : il a été proposé au club de Pignan qui a refusé préférant rester en H1, le club de Gignac (Hérault) a accepté la montée ; ensuite le club de Gignac la Nerthe a refusé la montée et c'est finalement le club du Causse de la Selle qui a été le dernier repêché.

Nous avons comme la saison dernière fait preuve de plus de flexibilité auprès des clubs en ce qui concerne les déplacements de rencontres ainsi que sur le remplissage et l'envoi des feuilles de match compte tenu de la situation sanitaire. Mais nous avons constaté un relâchement dans le sérieux de certains responsables d'équipe en ce sens, pour ces raisons nous allons remettre en place lors de la prochaine saison la grille de sanctions prévue à cet effet dans le règlement sportif de la ligue.

La commission sportive a dû intervenir au travers de courriers et de mails à deux reprises, tout d'abord pour une suspicion de rencontre non jouée entre les clubs de Gignac et Poussan, mais également pour une médiation entre les clubs d'Aniane et du Causse de la Selle qui n'arrivaient pas à trouver de date de report de rencontre.

Après un an d'absence la coupe « Nelson Paillou » a fait son retour avec une nouvelle organisation où les demi-finales et finales étaient organisées sur le même week-end (21 et 22 Août) toujours sur Balaruc.

Nous regrettons fortement les forfaits des clubs du Causse de la Selle en demi-finale de la coupe Nelson Paillou et de Gignac en petite finale du championnat qui ont mis en défaut l'organisation et le bon déroulement de ces deux événements majeurs de notre instance.

Classements final :

	Classement championnat de ligue Occitanie	Classement Coupe Nelson Paillou
1°	Vendémian	Vendémian
2°	Cazouls d'Hérault	Cazouls d'Hérault
3°	Les Pennes Mirabeau	Poussan
4°	Gignac	Le Causse de la Selle
5°	Lavérune	
6°	Poussan	
7°	Le Causse de la Selle	
8°	Cournonterral	
9°	Aniane	

DIAPORAMA :



RAPPORT D'ACTIVITÉ DE NOS INTERVENANTES

Secteur Est

AUTEUR : FERRIER Carole

BILAN ANIMATIONS saison 2020/2021

2020-2021 :

- Intervention clubs :
 - ✓ **Florensac** (poussins, benjamins, minimes, cadets) – mardi soir de 18h00 à 20h30 de septembre à octobre puis le samedi matin de 09h30 à 11h30 de fin janvier à début juin (extérieur)
 - ✓ **Cournonsec** (poussins, benjamins) – mercredi après-midi 14h à 17h
 - ✓ **Castelnau** (poussins) – vendredi soir de 17h30 à 18h30 de mi-janvier à début juillet et féminines débutantes – lundi soir de
 - ✓ **Gallargues-le-Montueux** : intervention ponctuelle le 20/02/2021 – 12 à 15 enfants
- Autres établissements :
 - ✓ IME Château d'Ô : mercredi matin de 10h00 à 11h30 – 10 à 12 jeunes
- Écoles privés :
 - ✓ Écoles Occitanes : 2 calandrettes de **Montpellier** : Clapas, Chivalet (de la maternelle au CM2).
 - ✓ Clapas : 8 classes – env. 150 enfants
 - ✓ Chivalet : 4 classes – env. 100 enfants

L'école de Candòle n'a pas pu faire tambourin l'an dernier à cause des restrictions de déplacement dues aux mesures Vigipirate.

- ✓ Écoles publiques :

Renouvellement :

- Jean Jaurès - **St Georges d'O.** (CP au CM2) : 5 classes – 140 à 150 enfants (devrait renouveler)

Nouvelles interventions :

- ✓ Le Centenaire – **Lavérune** (CE2) : 1 classe – 28 enfants (devrait renouveler)
- ✓ Le Micocoulier – **Cournonsec** (CP au CM2) : 7 classes – env. 200 enfants (renouvelé)
- ✓ Le Roudourel – **Cournonsec** (grande section) : 1 classe – 26 enfants (devrait renouveler)
- ✓ Georges Bastide – **Cournonterral** (CP au CM2) : 9 classes – env. 250 enfants (devrait renouveler)
- ✓ Alain Cabrol – **St Jean de V.** (CP au CM2) : 7 classes – env. 190 enfants (renouvelé)
- ✓ Saint-Louis – **St Georges d'O.** (CP au CM2) : 4 classes – 100 à 110 enfants (renouvelé)

Secteur Ouest

AUTEUR : DELANOY Célia

LISTE DES ANIMATIONS

	Calandretas
	Écoles primaires
	Collèges
	Temps périscolaires
	Centres de loisirs
	Sport adapté
	Formation
	Évènements organisés par la Ligue
	<i>Animations annulées à cause du COVID-19</i>

LIEU	TYPE D'INTERVENTION	DATES	ETABLISSEMENT	PUBLIC
AUDE				
Narbonne	Cycle TAP (temps d'accueil périscolaires)	Tous mercredis matins de Septembre / Octobre 2020	Ecole Anatole France	12 primaires
Narbonne	Cycle TAP (temps d'accueil périscolaires)	Tous les mercredis matins de Nov. 2020 à Février 2021	Ecole Jean Jaurès	14 primaires
Saint André de Roquelongue	Cycle TAP (temps d'accueil périscolaires)	Toute l'année Les Mardis de 15h30 à 17h <i>Débuté en novembre au lieu de septembre cause COVID</i>	Mairie de st André de Roquelongue	12 CM2 / 4 CE2
Narbonne	Séance d'initiation	Vendredi 20 Novembre 2020	Ecole Bourg	45 élèves de CP/CE
Narbonne	Cycle initiation	Les Lundis 16 et 30 Novembre et 14 Décembre de 14h30 à 16h30 Mardi 29 Juin matinée	Ecole et collège Sévigné	26 élèves de 5 ^{ème} 31 CM1
Narbonne	Cycle d'initiation	Tous les jeudis de 14h30 à 15h30 en sept/oct 2020	Calandreta la Granhòta	17 CM et 18 CE

Carcassonne	Cycle d'initiation	Les Lundis 03, 17 et 31 Mai 2021 de 9h00 à 16h00	Calandretas Pech Mary et Cité	14 GS/CP 25 CE et 41 CM
Narbonne	Cycle d'initiation	Les Jeudis 05, 12, 19 Novembre et 03 et 17 Décembre 2020 Vendredi 18 Juin 2021 9H15/10H15 et 10H30/11H30	Calandreta la Jaquetona	20 CE 13CM
Narbonne	Journée d'initiation des IME de l'Aude SPORT ADAPTE	Mercredi 14 Avril 2021	Comité de l'Aude de Sport Adapté	Prévisionnel : 50 jeunes issus d'IME et d'ITEP
Narbonne	Cycle initiation	Les Mercredis 07, 21 et 28 Juillet et 04 Août de 9h30 à 11h30	École régionale 2 nd chance	20 jeunes en réinsertion professionnelle
Narbonne	Formation	Vendredi 05 Février 14h/17h Jeudi 11 Février 9h/12h Vendredi 12 Février 9h/17h	Centre de formation des métiers du sport (CFMS)	20 apprentis
Lézignan Corbières	Foire de Prom'Aude	Du 21 au 24 Mai 2021	Association Prom'Aude	Prévisionnel : 200 primaires / 100 tout public
Narbonne	Animation ponctuelle Total Festum	Un mardi soir en juin 2021	Calandreta la Granhòta	Prévisionnel : 50 tous publics
Port Leucate	Playa Tour Rassemblement Centre de loisirs	Les 07 et 08 Juillet 2021	CRUFOLEP	Environ 80 jeunes
Lézignan Corbières	Initiation Centre de loisirs	Vendredi 23 Juillet 2021	ALSH	Une quarantaine d'enfants
HERAULT				
Florensac	Journée Initiation Public Mixte / Public en situation de handicap	Mercredi 10 Septembre 2020	CD34 de Sport adapté IME BEDARIEUX + Partenariat club	10 jeunes de l'IME de Bédarieux (1 seul établissement car brassage interdit entre les centres)
Maraussan	Formation	Les Mardis 15 Décembre 2020, 05 Janvier, 09 Février, 16 Mars, 11 Mai et 01 Juin 2021	Centre de formation des professeurs d'Occitan (CFPO)	11 stagiaires
Cruzy	Séance d'initiation + Prêt de matériel	Mercredi 17 Février 2021 de 13h30 à 16h30	Académie Dinosports	12 enfants
Béziers	Cycle d'initiation	Tous les vendredis de Mars / Avril 2021 de 14h30 à 16h00 (sauf le 05 Mars)	Calandreta Falabreguiers	4 CE2 / 9 CM1 et 6 CM2
Béziers	Cycle d'initiation	Tous les jeudis de Mars / Avril 2021 de 9h30 à 11h30	Calandreta l'Ametlier	23 CE 22 CM
Agde	Cycle d'initiation	Tous les Vendredis de Mars/Avril de 10h30 à 12h00	Calandreta Dagtenca	28 CE2 au CM2

Béziers	Cycle d'initiation	Tous les jeudis de Mars / Avril de 14h00 à 15h45	Calandreta Lo Garric	22 CE et 20 CM
<i>Cournonsec</i>	<i>STAGE DE PERFECTIONNEMENT</i>	<i>Du Lundi 19 au Vendredi 23 Avril 2021</i>	<i>LIGUE OCCITANIE SPORT TAMBOURIN</i>	<i>Prévisionnel : 15 jeunes licenciés de la Région</i>
Castelnau de guers	Initiation SPORT ADAPTE	Mercredi 07 Avril 2021	CD34 DE SPORT ADAPTE IME Sète + Partenariat club	8 jeunes (1 seul établissement car brassage interdit entre les centres)
Gignac	Initiation SPORT ADAPTE	Mercredi 05 Mai 2021	CD34 DE SPORT ADAPTE IME Agde + Partenariat club	12 jeunes (1 seul établissement car brassage interdit entre les centres)
Poussan	Initiation Centre de loisirs	Jeudi 22 Juillet	ALSH Poussan	Une quinzaine d'enfants
Béziers	MANIFESTATION TOTAL FESTUM : 10 ^{ème} édition du tournoi des calandretas	Jeudi 1 ^{er} Juillet 2021	LIGUE OCCITANIE SPORT TAMBOURIN	200 calandrons Pas d'écoles publiques et de tout public cause covid
Saint Christol	Festival des sports traditionnels	Samedi 03 Juillet 2021	CROS OCCITANIE	Tous publics
LOZERE				
La Canourgue	Séance d'initiation + prêt de matériel	Mercredi 09 Septembre 2020	Collège la Canourgue	57 collégiens de 6 ^{ème} à 3 ^{ème}
HAUTE GARONNE				
Muret	Festival occitan	Samedi 26 Septembre 2020	Calandreta Mureth	Tous publics
TARN				
Carmaux	Journée d'initiation + Prêt de matériel	13 Novembre 2020	Calandreta de Pic Aucèl	20 primaires

Cette année, suite à la crise sanitaire, beaucoup d'animations ont malheureusement dû être annulées notamment celles concernant les manifestations. Nos interventions au sein des établissements scolaires nous ont permis de maintenir tout de même une activité.

ANNULATION DU STAGE DE PRINTEMPS

Pour la 2^{ème} année consécutive, la crise sanitaire a engendré l'annulation du stage sportif qui se déroule chaque année durant les vacances de printemps.

Afin de palier à ce manque, nous organisons durant les vacances de la Toussaint (du 02 au 05 Novembre 2021) un stage à Mèze en pension complète (et également accessible en demi-pension) pour 24 jeunes des clubs de la Région. Le stage affiche complet avec des enfants sur liste d'attente en cas de désistement.

FOIRE DE TOULOUSE du 04 au 13 Septembre 2021



Le CROS Occitanie a organisé un Village des sports lors de la Foire de Toulouse.

La Ligue a missionné son service civique du moment afin d'y tenir un stand pour promouvoir l'activité.

Célia DELANOY y a également participé 2 jours.

Fréquentation

Pour commencer, nous avons remarqué une différence assez importante d'affluence entre le week-end et les jours en semaine.

En effet, les deux week-ends se sont avérés très intéressants avec une fréquentation totale de **445 personnes**.

Avec près de 150 personnes le premier week-end et 180 pour le second la foire nous a été bénéfique au niveau de la visibilité.

En revanche, en semaine, il n'y avait pas trop d'intérêt d'être présent au stand.
L'exposition du Cirdòc fut captivante.

TOTAL FESTUM A BEZIERS 1^{er} JUILLET

2020 avait été animé par Total Fest'numérique et nous espérions pouvoir retrouver notre public en 2021 !

Et bien c'est chose faite !

A l'origine planifiée le Jeudi 03 Juin, les restrictions sanitaires nous ont d'abord fait penser à une annulation mais grâce à la proposition de la Mairie de Béziers, la flexibilité de la Région dans son calendrier et la disponibilité de nos partenaires, nous avons pu organiser la manifestation le Jeudi 1^{er} Juillet !!

RAPPEL PROGRAMME INITIAL

Date : Jeudi 03 Juin 2021

Lieu : Place du 14 Juillet à Béziers

De 10h00 à 16h00 : Initiation et découverte de sports régionaux : le Tambourin, la course camarguaise, la pelote basque et le rugby à XIII à destination de tout public et d'écoles primaires de la Ville de Béziers.

Atelier « Trocèl de primiers secorses occitans », animé par le Cirdòc, dispositif mobile de médiation et de sensibilisation à la langue et à la culture occitane. Test auditifs, visuels, cognitifs et sportifs pour l'occasion du Tournoi de tambourins, venez découvrir votre parcours santé!

Les calandretas animeront en parallèle un tournoi de Tambourin pour assurer des démonstrations tout au long de la journée.

Calandretas participantes : l'Ametlièr, Falabreguièrs, lo Garric : Béziers / La Granhòta et la Jaquetona : Narbonne / Pech Mary et la ciutat : Carcassonne / Dagtenca : Agde.

Un chant occitan réalisé par les calandrons pour les 10ans du tournoi sera chanté par tous lors de la remise des récompenses.

Un lexique du Tambourin en occitan a été créé pour l'occasion sous forme de brochure et sera distribué à tous les participants pour valoriser la langue occitane au travers de notre sport « le tambornet ».

De 18h00 à 21h00 : Serada festiva_avec démonstration de Tambourin animée par des joueurs de haut niveau suivie d'un « Balèti » de Tin Darel, avec restauration sur place assurée par le Collège occitan « Clar de luna » de



JEUDI 1^{er} JUILLET 2021 DE 10H00 À 16H00

PLACE DU 14 JUILLET, 34500 BEZIERS

Avec la participation des établissements l'Améthère, le Spécis et les Falabreguièrs de Béziers, l'Esplan d'Agde, la Quasilla et la chapelle de Narbonne, Pech Mary et la Ciutat de Carcassonne.



Marausan.

MODIFICATION ET PROTOCOLE SANITAIRE

- ✦ Annulation de la soirée festive mais organisation du Balèti animé par le groupe Tin darel sur le temps du midi. Un espace était réservé pour le « grand public » afin de limiter la mixité avec les écoles.
- ✦ Remplacement de l'atelier « Course camarguaise » (l'intervenant n'était pas disponible sur cette date) par l'atelier Rugby animé par l'ASBH et l'association des cheminots.
- ✦ Chaque calandreta participante avait un point fixe de rassemblement pour les temps d'accueil, de repas et de remise des récompenses afin d'éviter tout regroupement entre les élèves des différentes écoles.
- ✦ Pour le tournoi de tambourin, le matériel avait été préalablement désinfecté et les balles utilisées étaient neuves. Le Tambourin est un sport collectif, sans contact, qui permet de respecter la distanciation entre les joueurs.

✦ Sur les différents ateliers d'initiation, du gel hydro alcoolique était mis à disposition pour une désinfection des mains avant et après l'activité.

✦ Les écoles publiques n'ont malheureusement pas pu participer en raison des restrictions sanitaires mais nous ne manquerons pas de leur envoyer la brochure sur le lexique du tambourin en occitan créé en partenariat avec le Cirdòc pour l'occasion (version numérique ci-jointe).

✦ Le chant pour les 10 ans du tournoi des calandretas n'a pu être réalisé mais il a été remplacé par un concours de dessin qui nous a permis de communiquer suite à l'évènement pour faire voter le dessin vainqueur que voici !! Ce dernier sera floqué sur un tambourin et offert à Noëlie et son école la Granhòta!



Organisé sur la Place du 14 Juillet à Béziers, nous avons eu l'honneur de recevoir cette année Mr Le Maire. Nous lui avons offert un tambourin en souvenir de cette journée et pour remercier la Ville de nous avoir accueillis une année de plus et d'avoir offert la possibilité aux 300 participants de découvrir encore un plus notre culture au travers notamment de nos sports traditionnels et de la langue occitane.



En parallèle du tournoi, la **Ligue Occitanie de Pelote basque** a animé un atelier d'initiation avec son fronton gonflable.

Un 2ème atelier d'initiation a pu être proposé aux élèves grâce aux éducateurs du **club de rugby local, l'ASBH et de l'association sportive cheminots biterrois rugby.**

Pour sublimer le tout, **Lo Cirdòc**, partenaire de cette journée, a animé un parcours ludique, le Centre de premiers secours occitan, ainsi qu'une initiation aux jeux de quilles.

RESULTATS DU TOURNOI

Après s'être baladé entre Narbonne et Béziers pendant 10 ans, le trophée CM a été remporté cette année par les élèves de la **calandreta la Ciutat de Carcassonne!**

Chez les CE, c'est la **calandreta d'Agde** qui l'emporte en finale!!

Cette année, nous avons mis en jeu des **trophées** pour les **équipes les plus coopératives et respectueuses**: Chez les CE, ce sont les classes de la **Granhòta** et de la **Jaquetona** et chez les CM de **Falabreguièrs**, le **Garric** et la **Granhòta**.

Bravo à tous les enfants, leurs professeurs et les accompagnants pour leur participation et un grand MERCI aux bénévoles pour leur aide sur la mise en place et l'encadrement de la journée!!

RAPPORTS FINANCIERS BUDGET PRÉVISIONNEL

Présenté par Mr PISTAT Olivier (expert-comptable) et Mr LABARIAS Bernard (trésorier de la ligue)

Les documents conventionnels sont en annexe.

Budget prévisionnel dans la continuité de l'année précédente afin de pouvoir poursuivre les actions programmées sur l'olympiade.

L'emploi créé pour Mlle FERRIER Carole est bien sûr pris en compte dans ce prévisionnel.

Nous envisageons de remplacer les deux véhicules de la ligue qui accumulent un nombre important de kilomètres et commence à se dégrader. Le minibus sera remplacé par un véhicule type Kangoo et affecté à Mlle FERRIER. Le véhicule attribué à Mme DELANOY sera lui aussi remplacé par le même type de véhicule.

Nous avons également programmé une refonte de la page d'accueil du site internet, ainsi que la réécriture du logiciel de gestion de championnat qui n'est pas adapté à la formule plateau appliquée aux championnats jeunes.

Budget prévisionnel d'un montant de : 117.231,00 euros

Pas de questions de l'assistance, le président soumet ce bilan aux votes des présents.

Le budget prévisionnel détaillé est en annexes.

Vote : approuvé à l'unanimité

PROJET SPORTIF 2021

SENIORS

Les trois premiers du classement ne pouvant pas accéder au national (Vendémian, Cazouls d'Hérault, Les Pennes Mirabeau), c'est le quatrième (GIGNAC) qui accède à la nationale 2.

Nous sommes dans l'attente du(des) noms du(des) club(s) descendant de nationale 2.

Le club d'ANIANE est relégué en départementale.

NOUVEAU REGLEMENT SPORTIF

Il est présenté à l'assemblée par Mr LAMOLLE qui explique les nouveautés de ce règlement et les raisons qui nous ont amené à ces modifications.

Le tableau comparatif ancien/nouveau est en annexes.

Le nouveau règlement est soumis au vote.

Vote : approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

THIERRY CLEMENT REPRÉSENTANT DES MUTUELLES DU SOLEIL

Thierry CLEMENT excuse Mme Madame VISSOUZE Jacqueline, Administratrices des Mutuelles du Soleil qui n'a pu répondre favorablement à notre invitation, étant prise par ailleurs sur d'autres rendez-vous.

Après une présentation rapide des structures des Mutuelles du Soleil, Thierry CLEMENT, responsable de secteur des Mutuelles du Soleil de la région Occitanie, a évoqué les offres ci-dessous déjà présentées l'an dernier qu'il pouvait apporter aux licenciés de la ligue Occitanie (et donc des comités départementaux de l'Occitanie) :

- ✚ Ceux imposés par leur employeur en respectant les conventions collectives de leur secteur d'activité.
- ✚ les autres concernant les étudiants, fonctionnaires, professions libérales, commerçants, artisans et retraités.

Sur ces dernières, la ligue a négocié un tarif préférentiel auprès de mutuelles du Soleil pour tous ses adhérents. À ce jour, 5 adhésions. Il est vrai que beaucoup ont déjà leur mutuelle obligatoire d'entreprise

Il a également présentés de la nouvelle offre sur l'assurance habitation dont vous trouverez le flyer en ci-dessous. Tout le monde est concerné (propriétaire ou locataire)



Protection des biens :

- › incendies,
- › dégâts des eaux,
- › événements climatiques,
- › catastrophes naturelles et technologiques,
- › attentats et actes terroristes



Protection des siens :

- › responsabilité civile et défense,
- › recours en faisant valoir vos intérêts,
- › protection juridique initiale

Protection pour être serein :

- › assistance au domicile et en déplacement,
- › frais de relogement



N'hésitez pas à contacter Thierry au 07 63 64 34 69 ou par mail à agence341@mutuellesdusoleil.fr pour qu'il vous renseigne au mieux en fonction de votre situation et celle de votre famille

Rappel important : depuis le 1er décembre 2020, si vous avez plus d'un an d'ancienneté dans votre mutuelle, vous pouvez vous radier en invoquant la RIA (résiliation infra-annuelle).

Pour plus d'information, cliquer [ICI](#)

Fait à Montpellier le 29 Octobre 2021

Le secrétaire général de la ligue d'Occitanie de Tambourin
Robert SERRANO



Le président de la ligue d'Occitanie de Tambourin
Denis ARRAZAT



ANNEXES

SOMMAIRE ANNEXE

Feuille d'émargements.....	23
Rapports financiers	
Bilan 2020	28
Prévisionnel 2021	39
DIAPORAMA DRAJES - (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports).....	46
Mutuelle du Soleil	51

EMARGEMENTS

Membres du CD présents :

ARRAZAT Denis
CASTILLO Eric (représentant CD 11)
CATALAN Valentin
FERRIER Carole
GARNIER Christophe (représentant CD34)
GOUNEL Frédéric
LABARIAS Bernard
LAMOLLE Max
OM Patrice
SERRANO Robert
VIDAL Gautier

Agent de développement :

FERRIER Carole
DELANOY Célia

Clubs :

Présents ou Représentés :

CD 11, CD 34, Aigues-vives, Aniane, Balaruc-les-Bains, Castelnau de Guers, Causses de la Selle, Cazouls d'Hérault, Cournonsec, Cournonterral, Florensac, Gignac, Grabels, Jacou, Lavérune, Narbonne, Notre dame, Paulhan, Pignan, Poussan, Saint Pons, Saint Georges, Saint Jean de Cuculle, Teyran, Usclas, Vendargues, Vendémian,

Excusé :

Aniane

Absents :

Bessans, MESCL'O, Mèze, Montarnaud, Montpellier, Pignan, Saint Mathieu, Vendargues, Vinassan, Viols le Fort.

	Nom	Prénom	Qualité	Prévision	Réal	Signature
1	Mme GANIVENG	Patricia	Vice-Président Membre CD			
2	Mme LOUAPRE	Noëlla	Membre CD			
3	Mme VEISSIERE	Magalie	Vice-Président Membre CD			
4	Mr ARRAZAT	Denis	Président Membre CD			
5	Mr BELHOUARI	Jean-Christophe	Membre CD			
6	Mr CASTILLO	Eric	Vice-Président Président CD11			
7	Mr CATALAN	Valentin	Trésorier Membre CD	Excusé		
8	Mr ELICES	Célestin	Membre CD			
9	Mr ESTIMBRE	Nicolas	Membre CD	Ét usé		
10	Mr GARNIER	Christophe	Président CD34			
11	Mr GOUNEL	Frédéric	Vice-Président Membre CD	Excusé		
12	Mr OM	Patrice	Membre CD			
13	Mr RECASENS	Laurent	Membre CD			
14	Mr SERRANO	Robert	Secrétaire général Membre CD	Excusé		
15	Mr VIDALER	Mathieu	Membre CD			
16	Mr LAMOLLE	Max	Chargé de mission			
17	Mr LABARIAS	Bernard	Chargé de mission			
18	Mr ROUSSE	Paul	Médecin			

INVITES						
19						
20						
21						
22						

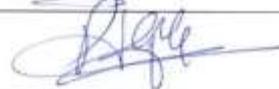
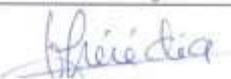
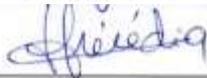
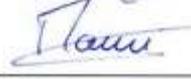
Article 13

Le comité directeur se réunit au moins trois fois par an. Il est convoqué par le président de la Ligue; la convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le quart de ses membres.

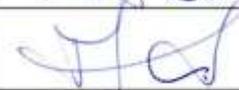
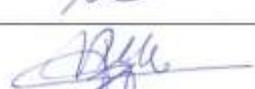
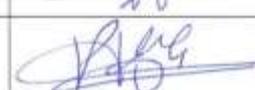
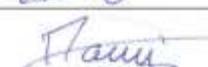
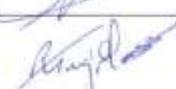
Le comité directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent (soit 6).

Présent/e	0	0 7	Présent/e
Excusé/e	3	0 4	Excusé/e
Sans réponse	15	18 7	Absents
Total	3/18	0/18	Total réel

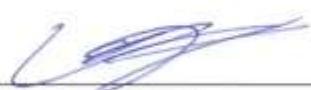
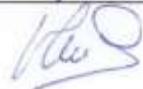
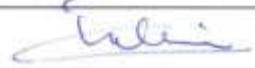
EMARGEMENT AG 2021

CLUBS	Nbre voix	NOM du REPRESENTANT	SIGNATURE
AIGUES VIVES	0		
ANIANE	37		
BAILLARGUES	0		
BALARUC LES BAINS	27	Gambienq PAT	
BESSAN	27		
BEZIERS	0		
CASTELNAU DE GUERS	28	Busquien JP	
CASTELNAU DE GUERS	27	Busquien JP	
CAUSSE DE LA SELLE	18	CHARLES P	
CAZOULS D'HERAULT	28	MEREDIA Fabienne	
CAZOULS D'HERAULT	27	MEREDIA Fabienne	
CD AUDE	3	Castellé Em	
CD HERAULT	3	castellonolopin	
COURNONSEC	32	Flauu Stéphane	
COURNONSEC	31	ARQUIE	
COURNONTERRAL AS	0		
COURNONTERRAL TC	45	J.P. SIMON GIOVANNI	
COURNONTERRAL TC	45	J.P. SIMON GIOVANNI	
FABREGUES	0		
FLORENSAC	40	Armet Pascal	
GALLARGUES	5	Delle Amos	

EMARGEMENT AG 2021

CLUBS	Nbre voix	NOM du REPRESENTANT	SIGNATURE
GIGNAC	43	Bucurige yvan	
GRABELS	40	VESSIERE	
GRABELS	40	VESSIERE	
GRABELS	39	VESSIERE	
JACOU	4	ARQUIE	
LATTES	0		
LAVERUNE	25	CLEMEY	
LAVERUNE	24	PEPIN	
LUNEL	0		
MEZE	32	Bucurige yvan	
MEZE	32	TRAVILLA ROSCHÉ	
MONTARNAUD	4		
MONTPELLIER	14	VASSAS Subi	
NARBONNE	35 ✓	DECANU Celia	
NOTRE DAME DE LONDRES	28	CHARLES P.	
NOTRE DAME DE LONDRES	27	CHARLES P.	
PAULHAN	9	Flauri Stéphane	
PIGNAN	32	OD. P	
POUSSAN	40 36 <i>Arnaud</i>	R. MUSILLO	
SAUSSAN	0		
ST GEORGES D'ORQUES	13	OD. P	

EMARGEMENT AG 2021

CLUBS	Nbre voix	NOM du REPRESENTANT	SIGNATURE
ST JEAN DE CUCULLES	11	CLEMENT	
ST MATHIEU DE TREVIER	10	VASSAS Julien	
ST PONS DE MAUCHIENS	43	FERRIERES	
TEYRAN	19		
USCLAS D'HERAULT	12	CASTELLINO Romain	
VENDARGUES	3		
VENDEMIAN	45	PRATS Philippe	
VENDEMIAN	45	SERIEYS Sebastien	
VIOLS le FORT	25	FIOULES Nathalie	
VIOLS le FORT	25	CHALIER Nathalie	
TOTAL	1138		
CORUM	569		
PRESENTS	41		
dont EXCUSE	0		
ABSENT	11		

Ne pas tenir compte dans cet émargement de la correction manuelle effectuée par la représentante du club de Poussan sur le nombre de voix (40).

C'est bien 36 voix, chiffre donné par la FJBT au 10-09-2021 09h22.

FINANCES

Bilan 2021

POLYNÔME
EXPERTISE  CONSEIL

Association **LIGUE OCCITANIE DE TAMBOURIN**

1039 RUE GEORGES MELIES
MAISON REGIONALE DES SPORTS
34967 MONTPELLIER

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

SARL AU CAPITAL DE 610000 € inscrite au RCS de Montpellier sous le 814364998
Siège social: 770 avenue Alfred Sauvy Les Latitudes Bât. B- 34470 PEROLS
Etablissement secondaire: 42 rue du Forez - Les 7 collines 30000 NIMES
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de la région Occitanie

Sommaire

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

<i>Bilan Actif</i>	<i>1</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>2</i>
<i>Compte de résultat page 1</i>	<i>3</i>
<i>Compte de résultat page 2</i>	<i>4</i>
<i>Détail de l' Actif (ANC)</i>	<i>5</i>
<i>Détail du Passif (ANC)</i>	<i>6</i>
<i>Détail du Compte de Résultat (ANC)</i>	<i>7</i>

Bilan Actif

		30/09/2021			30/09/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	900	635	266	446
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	7 194	7 194		719
	Autres immobilisations corporelles	9 829	8 923	906	833
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	17 923	16 752	1 171	1 997
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				150
CREANCES (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	228		228	370	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	7 041		7 041	10 580	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	109 157		109 157	72 366	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	812		812	
	TOTAL (II)	117 237		117 237	83 466
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à V)	135 160	16 752	118 408	85 463
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an					

Compte de Résultat

2/2

		30/09/2021	30/09/2020
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 224	(433)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	371	498
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		371	498
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		371	498
RESULTAT COURANT avant impôts		16 595	66
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	520	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		520	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		150
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			150
RESULTAT EXCEPTIONNEL		520	(150)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
(+/-) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		77 511	60 504
TOTAL DES CHARGES		60 397	60 589
EXCEDENT ou DEFICIT		17 115	(84)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		5 098	
Prestations en nature			
Bénévolat			6 358
TOTAL		5 098	6 358
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations		5 098	6 358
Personnel bénévole			
TOTAL		5 098	6 358

Détail de l' Actif (ANC)

		01/10/2020		12
		30/09/2021		mois
TOTAL I - Actif immobilisé NET				1 171 0,99
Concessions brevets et droits similaires				266 0,22
205100	SITE INTERNET	900	0,76	
280510	AMORT SITE INTERNET	(635)	-0,54	
Installations techniques, matériel et outillage				
215100	INSTALL.COMPLEXES SPECIAL	7 194	6,08	
281510	AMORT.INSTALL. COMPL.SPEC	(7 194)	-6,08	
Autres immobilisations corporelles				906 0,76
218200	MATERIELS DE TRANSPORT	9 200	7,77	
218300	MAT BUREAU ET INFORMATIQ.	629	0,53	
281820	AMORT.MAT. DE TRANSPORT	(8 810)	-7,44	
281830	AMORT.MAT.BUREAU/INFORMAT	(113)	-0,10	
TOTAL II - Actif circulant NET				117 237 99,01
Avances & acomptes versés sur commandes				
409100	FRSS-AVCES ET ACPTES VERSES			
Créances clients, usagers et comptes rattachés				228 0,19
041D	Collectif clients débiteurs	228	0,19	
Autres créances				7 041 5,95
421 000	REMUNERATION DU PERSONNEL			
425000	AVANCES ET ACPTES AU PERSONNEL	41	0,03	
468700	PRODUITS A RECEVOIR	7 000	5,91	
Disponibilités				109 157 92,19
514000	BANQUE POSTALE	32 775	27,68	
514100	LIVRET A	76 382	64,51	
Charges constatées d'avance				812 0,69
486000	CHARGES CONSTATEES D AVANCE	812	0,69	
TOTAL DU BILAN ACTIF				118 408 100,00

Détail du Passif (ANC)

		01/10/2020	12
		30/09/2021	mois
TOTAL I - Total des fonds propres		96 935	81,87
Total des fonds propres (situation nette)		96 935	81,87
Réserves pour projet de l'entité		79 821	67,41
106800	AUTRES RESERVES	79 821	67,41
Excédent ou déficit de l'exercice		17 115	14,45
Total des autres fonds propres			
TOTAL II - Total des fonds reportés et dédiés			
TOTAL III - Total des Provisions			
TOTAL IV - Total des dettes		21 473	18,13
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 508	2,96
040C	Collectif fournisseurs créditeurs	3 412	2,88
408100	FACT. NON PARV/FOURN.DIV.	97	0,08
Dettes fiscales et sociales		965	0,81
428200	DETTES PROV. CONG. A PAYER	285	0,24
431000	URSSAF	77	0,07
437100	PREVOYANCE MUTUELLE	44	0,04
437200	RETRAITE NON CADRES	232	0,20
437500	MEDECINE DU TRAVAIL		
438200	CHARGES SOCIALES/ CONGES PAYES	37	0,03
448200	CHARGES FISCALES SUR C. P.	23	0,02
448600	FORMATION PROFESSIONNELLE-A PAYER	191	0,16
448620	ETAT CHARGES A PAYER T. APP	77	0,07
Produits constatés d'avance		17 000	14,36
487000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	17 000	14,36
Total du passif		118 408	100,00

Détail du Compte de Résultat (ANC)

				01/10/2020	12
				30/09/2021	mois
Total des produits d'exploitation				76 620	100,00
Cotisations				1 855	2,42
756000	COTISATIONS	1 555	2,03		
756100	LICENCES				
756110	COTISATIONS FORFAITS	300	0,39		
Ventes de biens et services				25 865	33,76
Ventes de biens					
707000	VENTES DE MARCHANDISES				
Ventes de prestations de service				25 865	33,76
706100	ANIMATIONS	22 765	29,71		
706200	STAGES	3 100	4,05		
706300	PRESTATIONS DE PUBLICITE				
Produits de tiers financeurs				48 830	63,73
Concours publics et subventions d'exploitation				43 732	57,08
740000	SUBVENTIONS D EXPLOITATIO	23 732	30,97		
740050	REGION	13 000	16,97		
740100	ANS	7 000	9,14		
Ressources générosité du public - Dons manuels				5 098	6,65
754000	COLLECTES DONS MANUELS	5 098	6,65		
Autres produits d'exploitation				70	0,09
Reprises sur amts, dép, prov et transferts de charges					
791000	TRANSFERT DE CHARGES				
Autres produits				70	0,09
758000	PROD.DIV.GESTION COURANTE	70	0,09		
Total des charges d'exploitation				60 397	78,83
Variation de stocks de marchandises					
603700	VARIATIONS STOCK MSES				
Autres achats et charges externes				38 587	50,36
606120	CARBURANTS	1 708	2,23		
606330	PETIT OUTILLAGE	678	0,88		
606400	FOURNITURES DE BUREAU	409	0,53		
606800	COUPES TROPHEES RECOMPENSES	1 380	1,80		
606810	MATERIELS CLUBS	1 477	1,93		
611000	ACTIVITES ANIMATIONS	2 832	3,70		
613200	LOCATIONS IMMOBILIERES	290	0,38		
613500	LOCATIONS MOBILIERES	173	0,23		
615530	ENTRETIEN DU VEHICULE	1 481	1,93		
615600	MAINTENANCE	343	0,45		
616000	MACIF ASSURANCE	988	1,29		
618000	SEMI NAIRES FORMATIONS SALARIES	650	0,85		
622100	REMUN. INTERM. ET HONORAIRES	14 181	18,51		
622610	HONORAIRES COMPTABLES POLYNOME	2 224	2,90		
622620	AUTRES HONORAIRES	1 800	2,35		

Détail du Compte de Résultat (ANC)

				01/10/2020	12
				30/09/2021	mois
623000	PUB PUBLICATION REL PUB	69	0,09		
623800	DIVERS (DONS,...)				
624000	TRANSPORTS DE BIENS				
625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 515	1,98		
625190	FRS DEPLACEMENTS RENONCIATION	5 098	6,65		
626000	FRAIS POSTAUX	188	0,25		
627000	SERVICES BANCAIRES	151	0,20		
628000	COTISATIONS DIVERS	480	0,63		
628100	COTISATIONS/LICENCES	470	0,61		
628400	LICENCES				
Impôts, taxes et versements assimilés				479	0,63
631200	TAXE APPRENTISSAGE	117	0,15		
631820	PROV CP CHARGES FISCALE	23	0,03		
633300	FORMATION PROF. CONTINUE	339	0,44		
Salaires et traitements				16 750	21,86
641100	SALAIRES BRUTS	17 904	23,37		
641200	CONGES PAYES	(1 617)	-2,11		
641400	INDEM. ET AVANTAGES DIVERS	464	0,61		
Charges sociales				3 076	4,01
645100	COTISATIONS A L'URSSAF	2 459	3,21		
645200	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	530	0,69		
645500	PREVOYANCE MUTUELLE	392	0,51		
645700	MEDECINE DU TRAVAIL	257	0,34		
645800	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES	10	0,01		
645820	CHARGES SOCIALES	(572)	-0,75		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				1 455	1,90
681110	DOT AMORTS INCORPORELLES	180	0,23		
681120	DOT. AMORTS CORPORELS	1 275	1,66		
Autres charges				49	0,06
658000	DIFF. DE REGLT	49	0,06		
Résultat d'exploitation				16 224	21,17
Total des produits financiers				371	0,48
Autres intérêts et produits assimilés				371	0,48
764000	REVENUS VAL. MOB. PLACEMENT	371	0,48		
Total des charges financières					
Résultat financier				371	0,48
Résultat courant avant impôts				16 595	21,66
Total des produits exceptionnels				520	0,68
Produits exceptionnels sur opérations en capital				520	0,68
775200	CESSION IMMO CORPORELLES	520	0,68		
Total des charges exceptionnelles					

Détail du Compte de Résultat (ANC)

		01/10/2020	12
		30/09/2021	mois
Charges exceptionnelles sur opération de gestion			
671800	CHARGES EXCEPT. / OPE. GESTION		
Résultat exceptionnel		520	0,68
Excédent ou déficit de l'exercice		17 115	22,34
Contributions volontaires en nature		5 098	6,65
Dons en nature		5 098	6,65
870000	BENEVOLAT	5 098	6,65
Charges des contributions volontaires en nature		5 098	6,65
Prestations		5 098	6,65
862000	PRESTATIONS	5 098	6,65

Prévisionnel 2021



LIGUE OCCITANIE DE TAMBOURIN

1039 RUE GEORGES MELIES
MAISON REGIONALE DES SPORTS
34967 MONTPELLIER

PREVISIONNEL

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

SITE DE NÎMES : 42, rue du Forez, Les 7 Collines, 30000 Nîmes, Téléphone : 04 66 95 77 04, Télécopie : 09 72 15 45 88
SITE DE PÉROLS : 57, avenue Alfred Sauvy, Zao de l'aéroport, CS 60030 - 34473 Pérols cedex, Téléphone : 04 67 15 66 68, Télécopie : 04 67 15 68 89.
Sarl au capital de 510 000 € - RCS Montpellier B14 364 098

E-mail : contact@polynome-expertise.fr - Site web : www.polynome-expertise.fr
Polynôme, société d'expertise comptable inscrite au tableau du conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Montpellier

A handwritten signature in black ink, appearing to be the initials "ec".

Bilan Actif

		30/09/2022		
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de recherche et de développement			
	Concessions brevets droits similaires	6 900	3 565	3 336
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	11 194	8 111	3 083
	Autres immobilisations corporelles	27 143	6 394	20 749
	Immobilisations grevées de droits			
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	45 237	18 069	27 168
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et Acomptes versés sur commandes			
	CREANCES (3)			
	Créances usagers et comptes rattachés			
	Autres créances			
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	90 064		90 064	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance			
	TOTAL (II)	90 064		90 064
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)			
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	135 301	18 069	117 231
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an				
(3) dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Drops en nature restant à vendre				

Bilan Passif

30/09/2022

Fonds associatifs	Fonds propres	
	Fonds associatifs sans droit de reprise Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	
	Ecarts de réévaluation	
	Réserves	100 347
	Report à nouveau	
	Résultat de l'exercice	13 448
	Total des fonds propres	113 795
	Autres fonds associatifs	
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées	
Total des autres fonds associatifs		
Total des fonds associatifs	113 795	
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	
	Total des provisions	
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés	
	Total des fonds dédiés	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
	DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	3 437
	DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	
	Produits constatés d'avance	
	Total des dettes	3 437
	Ecarts de conversion passif	
	TOTAL PASSIF	117 231
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	13 448,09
	(1) Dont à moins d'un an	3 437
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	
ENGAGEMENTS DONNES		

Compte de Résultat

		30/09/2022
		12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	
	Prestations de services	30 444
	Productions stockée	
	Production immobilisée	
	Subventions d'exploitation	66 400
	Dons	
	Cotisations	1 800
	Legs et donations	
	Autres produits de gestion courante	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	
	Autres produits	
Total des produits d'exploitation	98 644	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	
	Variation de stock	
	Autres achats et charges externes	23 184
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 372
	Rémunération du personnel	44 193
	Charges sociales	7 309
	Subventions accordées par l'association	
	Dotation aux amortissements et dépréciations	10 159
	Dotation aux provisions	
	Autres charges	
	Total des charges d'exploitation	86 218
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	12 426
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	
	Intérêts et produits financiers	380
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations	
	Intérêts et charges financières	
	2 - RESULTAT FINANCIER	380
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	12 806
Produits financiers	Produits exceptionnels	1 000
	Charges exceptionnelles	358
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	642
	Impôts sur les sociétés	
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	
	TOTAL DES PRODUITS	100 024
	TOTAL DES CHARGES	86 576
	EXCEDENT ou DEFICIT	13 448
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	
	Bénévolat	
	Prestations en nature	
	Dons en nature	
	CHARGES	
	Secours en nature	
	Mise à disposition gratuite de biens et services	
	Personnel bénévole	

Détail du compte de résultat

		01/10/2021	12
		30/09/2022	mois
Total des produits d'exploitation			98 644 100,00
Prestations de services			30 444 30,86
ANIMATIONS	26 944	27,31	
STAGES	3 500	3,55	
Subventions d'exploitation			66 400 67,31
SUBVENTIONS D EXPLOITATIO	36 000	36,49	
REGION	23 400	23,72	
ANS	7 000	7,10	
Dons			
COLLECTES DONS MANUELS			
Cotisations			1 800 1,82
COTISATIONS	1 800	1,82	
COTISATIONS FORFAITS			
Autres produits de gestion courante			
PROD.DIV.GESTION COURANTE			
Total des charges d'exploitation			86 218 87,40
Autres achats et charges externes			23 184 23,50
CARBURANTS	1 800	1,82	
PETIT OUTILLAGE	800	0,81	
FOURNITURES DE BUREAU	400	0,41	
COUPES TROPHEES RECOMPENSES	1 500	1,52	
MATERIELS CLUBS	1 500	1,52	
ACTIVITES ANIMATIONS	3 500	3,55	
LOCATIONS IMMOBILIERES	203	0,21	
LOCATIONS MOBILIERES	250	0,25	
ENTRETIEN DU VEHICULE	500	0,51	
MAINTENANCE	900	0,91	
MACIF ASSURANCE	1 178	1,19	
SEMINAIRES FORMATIONS SALAIRES	700	0,71	
REMUN. INTERM. ET HONORAIRES			
HONORAIRES COMPTABLES POLYNOME	2 422	2,46	
AUTRES HONORAIRES	3 197	3,24	
PUB PUBLICATION REL PUB	300	0,30	
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 653	2,69	
FRS DEPLACEMENTS RENONCIATION			
FRAIS POSTAUX	200	0,20	
SERVICES BANCAIRES	180	0,18	
COTISATIONS DIVERS	500	0,51	
COTISATIONS/LICENCES	500	0,51	
Impôts, taxes, versements assimilés			1 372 1,39
TAXE APPRENTISSAGE	297	0,30	
PROV CP CHARGES FISCALE	366	0,37	
FORMATION PROF. CONTINUE	708	0,72	
Rémunération du personnel			44 193 44,80
SALAIRES BRUTS	43 729	44,33	
CONGES PAYES			
INDEM.ET AVANTAGES DIVERS	464	0,47	

Détail du compte de résultat

			01/10/2021	12
			30/09/2022	mois
Charges sociales			7 309	7,41
COTISATIONS A L'URSSAF	4 878	4,95		
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	1 028	1,04		
PREVOYANCE MUTUELLE	456	0,46		
MEDECINE DU TRAVAIL	300	0,30		
COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES	26	0,03		
CHARGES SOCIALES	621	0,63		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations			10 159	10,30
DOT AMORTS INCORPORELLES	2 930	2,97		
DOT AMORTS CORPORELS	7 229	7,33		
Autres charges				
DIFF.DE REGLT				
RESULTAT COURANT NON FINANCIER			12 426	12,60
RESULTAT FINANCIER			380	0,39
Intérêts et produits financiers			380	0,39
REVENUS VAL.MOB.PLACEMENT	380	0,39		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			12 806	12,98
Produits exceptionnels			1 000	1,01
CESSION IMMO CORPORELLES	1 000	1,01		
Charges exceptionnelles			358	0,36
VALEUR COMPT ACTIF CORPO.	358	0,36		
Résultat exceptionnel			642	0,65
TOTAL DES PRODUITS			100 024	101,40
TOTAL DES CHARGES			86 576	87,77
Excédent ou déficit de l'exercice			13 448	13,63
Contributions volontaires en nature				
Bénévolat				
BENEVOLAT				
Charges des contributions volontaires en nature				
Mise à disposition gratuite biens et services				
PRESTATIONS				

REGLEMENT SPORTIF

Ligue Occitanie de Tambourin REGLEMENT SPORTIF

VERSION 2019

VERSION 2021/2022

CHAPITRE 1 : Généralités

Chapitre 1: Guides et généralités de fonctionnement.

Généralités de fonctionnement

Ce Guide vient en complément du règlement sportif fédéral. Il explicite les règles propres aux compétitions gérées par la ligue Occitanie de Jeu de balle au tambourin (LO JBT)

Il est communiqué à tous les présidents de clubs disputant les compétitions organisées par la ligue Languedoc Roussillon de Jeu de balle au tambourin.

Il est à la disposition de tous les licenciés sur le site de LO JBT

Tous les points composant ce Guide Règlement sont susceptibles de modification sur proposition du Comité Directeur

Pour tous les points qui ne sont pas abordés dans le règlement de la ligue, le règlement de la FFJBT téléchargeable sur le site de la FFJBT est appliqué.

ARTICLE 1.1 : Inscriptions et Obligations des Clubs

1.1.1 Afin de pouvoir participer aux différentes compétitions sportives organisées la LLRJBT , les clubs doivent être à jour de leur affiliation à la FFJBT pour la saison en cours.

1.1.2 Les clubs doivent engager leurs différentes équipes avant le 31 décembre pour le championnat estival adulte et avant le 31 août pour le championnat en salle jeunes . Après la date butoir la LO JBT se réserve le droit de refuser les équipes en fonction de l'avancement des calendriers.

1.1.3 Le comité directeur décide en début de saison du montant de l'engagement dans les différentes compétitions de la Ligue.

ARTICLE 1.2 : les Compétitions

Les compétitions officielles sont ouvertes à tous les Clubs agréés et affiliés à la FFJBT et dépendant de la LLRJBT. Toutefois des clubs domiciliés hors de la Région Occitanie peuvent être intégrés dans les différents championnats sur demande de la FFJBT à la condition qu'ils respectent tous les autres critères.

1.2.1 Compétitions officielles Régionales

1.2.1.1 En Extérieur

- . Championnats Masculins : Championnat de Ligue
- . Championnats Jeunes Régionale excellence : Cadets, Minimes, Benjamins,
- . Coupe de la Ligue adultes « Nelson Paillou »

Chapitre 1: Guides et généralités de fonctionnement.

Généralités de fonctionnement

Ce Guide vient en complément du règlement sportif fédéral. Il explicite les règles propres aux compétitions gérées par **la ligue Occitanie tambourin (LOT)**

Il est communiqué à tous les présidents de clubs disputant les compétitions organisées par la ligue Languedoc Roussillon de Jeu de balle au tambourin.

Il est à la disposition de tous les licenciés sur le site de **LOT**

Tous les points composant ce Guide Règlement sont susceptibles de modification sur proposition du Comité Directeur

Pour tous les points qui ne sont pas abordés dans le règlement de la ligue, le règlement de la FFJBT téléchargeable sur le site de la FFJBT est appliqué.

ARTICLE 1.1 : Inscriptions et Obligations des Clubs

1.1.1 Afin de pouvoir participer aux différentes compétitions sportives organisées la LLRJBT , les clubs doivent être à jour de leur affiliation à la FFJBT pour la saison en cours.

1.1.2 Les clubs doivent engager leurs différentes équipes avant le 31 décembre pour le championnat estival adulte ~~et avant le 31 août pour le championnat en salle jeunes~~ . Après la date butoir la **LOT** se réserve le droit de refuser les équipes en fonction de l'avancement des calendriers.

1.1.3 Le comité directeur décide en début de saison du montant de l'engagement dans les différentes compétitions de la Ligue.

ARTICLE 1.2 : les Compétitions

Les compétitions officielles sont ouvertes à tous les Clubs agréés et affiliés à la FFJBT et dépendant de la LLRJBT.

Toutefois des clubs domiciliés hors de la Région Occitanie peuvent être intégrés dans les différents championnats sur demande de la FFJBT à la condition qu'ils respectent tous les autres critères.

1.2.1 Compétitions officielles Régionales

1.2.1.1 En Extérieur

- . Championnats Masculins : Championnat de Ligue
- . Championnats Jeunes Régionale excellence : Cadets, Minimes, Benjamins,
- . Coupe de la Ligue adultes « Nelson Paillou »

1.2.1.2 En Salle

Championnats Jeunes régional excellence: Poussins et Benjamins

Phases finales des championnats de France en salle :
Participent les équipes championnes d'Occitanie selon les modalités décrites par le règlement de la FFJBT.

Les Autres compétitions organisées par la ligue :

- . Le trophée Léopold Bellas
- . Championnat vétérans «Gilles Fermaud»
- . La coupe de la Ligue «Nelson Paillou»

ARTICLE 1.3 : Organisation des compétitions

Le comité directeur de la LO JBT désigne le ou les organisateur(s), la date et le terrain sur lequel se déroulent :

- . Le Tournoi vétérans
- . Le Trophée Bellas
- . La coupe de la Ligue « Nelson Paillou »
- . Les plateaux Jeunes des championnats en salle

Les organisateurs de ces manifestations doivent se conformer au cahier de charges établi avec la LO JBT .
Une convention bipartite est signée entre la ligue et l'organisateur.

ARTICLE 1.4 : Championnats Régionaux

1.4.1 Les Séries des championnats en Extérieur

- En série Ligue, 1 poule de 10 équipes, 1 seul club peut être représenté à ce niveau
- En Cadets, la série est constituée des équipes qualifiées en fonction du classement RACE
- En Minimes, la série est constituée des équipes qualifiées en fonction du classement RACE
- En Benjamins, la série est constituée des équipes qualifiées en fonction du classement RACE
- En Poussins la série est constituée des équipes qualifiées en fonction du classement RACE

1.4.2 Les Séries des championnats en Salle

- En Benjamins, la série est constituée des équipes engagées dans la catégorie
- En Poussins, la série est constituée des équipes engagées dans la catégorie.

ARTICLE 1.5 : Décompte des points

Le décompte des points est conforme au règlement de la FFJBT

Exception: Championnats en Salle Benjamin et Poussin

Les rencontres peuvent se jouer au temps ou au nombre de jeux, le règlement est stipulé dans le document accompagnant les plannings de chaque plateau.
Un jeu commencé avant la fin du temps réglementaire doit être terminé, même lorsque le temps est dépassé.
L'équipe qui comptabilise le plus de jeux a match gagné.
En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire , et lorsque le jeu commencé est terminé, il y a match nul.

1.2.1.2 En Salle

Championnats Jeunes régional excellence: Poussins et Benjamins

Phases finales des championnats de France en salle :
Participent les équipes championnes d'Occitanie selon les modalités décrites par le règlement de la FFJBT.

Les Autres compétitions organisées par la ligue :

- . Le trophée Léopold Bellas
- . Championnat vétérans «Gilles Fermaud»
- . La coupe de la Ligue «Nelson Paillou»

ARTICLE 1.3 : Organisation des compétitions

Le comité directeur de la **LOT** désigne le ou les organisateur(s), la date et le terrain sur lequel se déroulent :

- . Le Tournoi vétérans
- . Le Trophée Bellas
- . La coupe de la Ligue « Nelson Paillou »
- . Les plateaux Jeunes des championnats en salle

Les organisateurs de ces manifestations doivent se conformer au cahier de charges établi avec la **LOT**.
Une convention bipartite est signée entre la ligue et l'organisateur.

ARTICLE 1.4 : Championnats Régionaux

1.4.1 Les Séries des championnats en Extérieur

- En série Ligue, 1 poule de 10 équipes, 1 seul club peut être représenté à ce niveau
- En Cadets, la série est constituée des équipes qualifiées en fonction du classement RACE
- En Minimes, la série est constituée des équipes qualifiées en fonction du classement RACE
- En Benjamins, la série est constituée des équipes qualifiées en fonction du classement RACE
- En Poussins la série est constituée des équipes qualifiées en fonction du classement RACE

1.4.2 Les Séries des championnats en Salle Jeunes:

Le championnat se déroule d'Octobre à Février.
Les poules sont formées à partir du classement RACE qui tient compte du classement en salle de la catégorie et de la catégorie inférieure de la saison précédente et du classement extérieur de la catégorie de l'année en cours. Les clubs ayant fait une entente se verront attribués le même nombre de points.

La Ligue se réserve le droit de modifier ces critères de classement.

ARTICLE 1.5 : Décompte des points

Le décompte des points est conforme au règlement de la FFJBT

Exception: Championnats en Salle Benjamin et Poussin

Les rencontres peuvent se jouer au temps ou au nombre de jeux, le règlement est stipulé dans le document accompagnant les plannings de chaque plateau.
Un jeu commencé avant la fin du temps réglementaire doit être terminé, même lorsque le temps est dépassé.
L'équipe qui comptabilise le plus de jeux a match gagné.
En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire , et lorsque le jeu commencé est terminé, il y a match nul.

ARTICLE 1.6 : Homologation des résultats

1.6.1 Pour être homologués :

les résultats doivent être inscrits sur les feuilles de match officielles de la Ligue téléchargeable sur le site de la L O JBT

1.6.2 : Les feuilles de match

Elles doivent être remplies avant la rencontre (noms des équipes, des joueurs, n° de licences, et signatures des joueurs et des entraîneurs pour les jeunes), et complétées après la fin de celle-ci (score, réclamations éventuelles, signatures des capitaines, entraîneurs et arbitres).

1.6.3 : En cas de litige

les renseignements inscrits sur la feuille de match engagent la responsabilité des clubs concernés et des arbitres.

La commission championnat de la LO JBT peut vérifier les feuilles de match sans qu'il n'y ait de réclamation et prendre des sanctions le cas échéant.

1.6.4 Communication des résultats

Le club recevant doit enregistrer le résultat de la rencontre le dimanche minuit dernier délai qui suit la rencontre, sur l'interface du site internet de la ligue (www.tambourin ligueoc.fr).

La feuille de match est scannée ou photographiée et envoyée sur le site de la Ligue www.tambourin ligueoc.fr suivant la procédure décrite dans la circulaire transmise en début de saison et cela le dimanche minuit dernier délai.

La feuille de match jointe devra être au format PDF ou JPEG, elle devra être lisible.

Chaque équipe peut garder un exemplaire virtuel (scan ou photo) de la feuille de match.

ARTICLE 1.7 : Modification des calendriers

Le déplacement des rencontres peut être autorisé selon les modalités suivantes :

1.7.1 Déplacement des rencontres

Championnat de ligue et coupe de la ligue:

Déplacement des rencontres avant le début du championnat.

Le calendrier de la ligue sera envoyé au club la dernière semaine de janvier. Les clubs auront jusqu'au 28 février pour modifier les rencontres. L'accord des deux clubs est nécessaire pour ces modifications.

Déplacement des rencontres après la parution du calendrier.

Le déplacement des rencontres est autorisé. Les équipes peuvent avancer une rencontre avec l'accord des deux clubs, un email doit être envoyé par les deux clubs à la L O JBT 15 jours avant la date prévue. Sans réponse sous 48H de la L O JBT le report est validé.

Les équipes peuvent en cas de force majeure demander à repousser une rencontre, la demande doit être faite 15 jours minimum avant la date prévue dans le calendrier, l'accord par retour de mail de la L O JBT est obligatoire pour valider le report

Autres championnats gérés par la ligue.

Dans les autres séries les rencontres peuvent être déplacées avec l'accord écrit des deux clubs. Dans tous les cas toutes les rencontres de la phase "aller" doivent être jouées avant la fin de celle-ci.

Idem pour la phase retour.

ARTICLE 1.6 : Homologation des résultats

1.6.1 Pour être homologués :

les résultats doivent être inscrits sur les feuilles de match officielles de la Ligue téléchargeable sur le site de la **LOT**

1.6.2 : Les feuilles de match

Elles doivent être remplies avant la rencontre (noms des équipes, des joueurs, n° de licences, et signatures des joueurs et des entraîneurs pour les jeunes), et complétées après la fin de celle-ci (score, réclamations éventuelles, signatures des capitaines, entraîneurs et arbitres).

1.6.3 : En cas de litige

les renseignements inscrits sur la feuille de match engagent la responsabilité des clubs concernés et des arbitres.

La commission championnat de la **LOT** peut vérifier les feuilles de match sans qu'il n'y ait de réclamation et prendre des sanctions le cas échéant.

1.6.4 Communication des résultats

Le club recevant doit enregistrer le résultat de la rencontre le dimanche minuit dernier délai qui suit la rencontre, sur l'interface du site internet de la ligue (www.tambourin ligueoc.fr).

La feuille de match est scannée ou photographiée et envoyée sur le site de la Ligue www.tambourin ligueoc.fr suivant la procédure décrite dans la circulaire transmise en début de saison et cela le dimanche minuit dernier délai.

La feuille de match jointe devra être au format PDF ou JPEG, elle devra être lisible.

Chaque équipe peut garder un exemplaire virtuel (scan ou photo) de la feuille de match.

ARTICLE 1.7 : Modification des calendriers

Le déplacement des rencontres peut être autorisé selon les modalités suivantes :

1.7.1 Déplacement des rencontres

Championnat de ligue et coupe de la ligue:

Déplacement des rencontres avant le début du championnat.

Le calendrier de la ligue sera envoyé au club la dernière semaine de janvier. Les clubs auront jusqu'au **fin** février pour modifier les rencontres. L'accord des deux clubs est nécessaire pour ces modifications.

Déplacement des rencontres après la parution du calendrier.

Le déplacement des rencontres est autorisé. Les équipes peuvent avancer une rencontre avec l'accord des deux clubs, un email doit être envoyé par les deux clubs à la **LOT** 15 jours avant la date prévue. Sans réponse sous 48H de la **LOT** le report est validé.

Les équipes peuvent en cas de force majeure demander à repousser une rencontre, la demande doit être faite 15 jours minimum avant la date prévue dans le calendrier, l'accord par retour de mail de la **LOT** est obligatoire pour valider le report.

Autres championnats gérés par la ligue.

Dans les autres séries les rencontres peuvent être déplacées avec l'accord écrit des deux clubs. Dans tous les cas toutes les rencontres de la phase "aller" doivent être jouées avant la fin de celle-ci.

Idem pour la phase retour.

1.7.3 Rencontres Promotionnelles

Parmi les compétitions qu'elle organise, La ligue Occitanie de jeu de balle au tambourin se réserve le droit de désigner certaines rencontres comme des rencontres promotionnelles. Ces rencontres seront indiquées à l'avance aux clubs y participants par la Ligue. Les lieux, dates et horaires de ces rencontres ne pourront être modifiés qu'avec l'accord de la Ligue.

1.7.3 Rencontres Promotionnelles

Parmi les compétitions qu'elle organise, La **Ligue Occitanie de Tambourin** se réserve le droit de désigner certaines rencontres comme des rencontres promotionnelles. Ces rencontres seront indiquées à l'avance aux clubs y participant s par la Ligue. Les lieux, dates et horaires de ces rencontres ne pourront être modifiés qu'avec l'accord de la Ligue.

CHAPITRE 2 : Règlement Jeu en Extérieur

ARTICLE 2.1 : Programmation des rencontres

Les rencontres du championnat de ligue se jouent soit :

- le vendredi en nocturne (après 21H) avant le 01 Mai avec l'accord écrit des deux clubs.
- Le vendredi en soirée avec l'accord écrit des deux clubs.
- le samedi après midi.
- le samedi en nocturne.
- le dimanche matin avec l'accord écrit des deux clubs.
- le dimanche après midi.
- un soir de semaine avec l'accord écrit des deux clubs et de la L O JBT.

Les rencontres des catégories Cadets, Minimes, Benjamins et Poussins se jouent soit :

- le dimanche
- le mercredi après midi (avec l'accord écrit des deux clubs).
- le samedi (avec l'accord écrit des deux clubs)

Des rencontres jeunes peuvent se dérouler d'autres jours avec accord écrit des deux clubs.

NB : En cas de réclamation, l'accord écrit passé entre les 2 clubs sera demandé par la L O JBT.

ARTICLE 2.2 : Arbitrage des rencontres

Dans toutes les séries, chaque rencontre doit être arbitrée, l'arbitre doit être licencié à la FFJBT.

Le club qui reçoit est sollicité pour l'arbitrage.

Les juges de ligne ne sont pas obligatoires mais conseillés.

ARTICLE 2.3 : Déroulement de s championnats gérés par la L O JBT

ARTICLE 2.1 : Programmation des rencontres

Les rencontres du championnat de ligue se jouent soit :

- le vendredi en nocturne (après 21H) avant le 01 Mai avec l'accord écrit des deux clubs.
- Le vendredi en soirée avec l'accord écrit des deux clubs.
- le samedi après midi.
- le samedi en nocturne.
- le dimanche matin avec l'accord écrit des deux clubs.
- le dimanche après midi.
- un soir de semaine avec l'accord écrit des deux clubs et de la LOJBT.

Les rencontres des catégories Cadets, Minimes, Benjamins et Poussins se jouent soit :

- le dimanche
- le mercredi après midi (avec l'accord écrit des deux clubs).
- le samedi (avec l'accord écrit des deux clubs)

Des rencontres jeunes peuvent se dérouler d'autres jours avec accord écrit des deux clubs.

NB : En cas de réclamation, l'accord écrit passé entre les 2 clubs sera demandé par la **LOT**.

ARTICLE 2.2 : Arbitrage des rencontres

Dans toutes les séries, chaque rencontre doit être arbitrée, l'arbitre doit être licencié à la FFJBT.

Le club qui reçoit est sollicité pour l'arbitrage.

Les juges de ligne ne sont pas obligatoires mais conseillés.

ARTICLE 2.3 : Déroulement de s championnats gérés par la **LOT**

2.3.1 LIGUE REGIONALE MASCULIN

Le championnat se déroule en une seule phase, il est composé de 10 équipes.

Les équipes se rencontrent en match aller/retour.

A l'issue du championnat le premier du classement est déclaré champion régional.

Accession à la Nationale 2 :

Les deux premières équipes au classement final de ligue peuvent monter.

Particularité:

Une équipe classée au d e là de la quatrième place du championnat de ligue ne peut prétendre à l'accession en Nationale 2.

Descente en Série Départementale:

Les deux équipes les moins bien classées descendent en série Hérault 1.

Particularité :

Si une équipe est rétrogradée de série ligue (forfait général, rétrogradation d'une N2 du même club ...) l'équipe ne pouvant se maintenir sportivement au regard du classement de la ligue la mieux classée sera repêchée.

Equipe intégrant la série ligue:

Deux équipes désignées par la Comité départemental au regard se son règlement.

Cas de repêchages :

Dans le cas ou malgré ce règlement et après l'engagement des équipes dans le championnat l'effectif de ligue ne compte pas 10 équipes un repêchage serait effectué selon le procédé suivant (A la condition de respecter l'article 1.4.1) :

- Le meilleur second de série départementale 1
- L'avant dernier de série Ligue.
- Le moins bon second de série départementale 1
- Le dernier de série Ligue
- Le meilleur troisième de départementale 1.

2.3.2 : Cadets

Le championnat se déroule de Mars à Juin.

Les poules sont formées à partir du classement RACE consécutif au championnat en salle et qui tient compte :

- Du classement Minimes de l'année précédente
- Du classement Cadets de l'année Précédente
- Des résultats des plateaux d'automne (si il y en a)
- Du classement en salle de l'année.

Le règlement de la compétition est stipulé sur le calendrier envoyé aux équipes avant le début de la compétition.

L'équipe se classant première sera déclarée Championne Régionale excellence, les deuxième et troisième complètent le podium.

2.3.1 LIGUE REGIONALE MASCULIN

Le championnat se déroule en une seule phase, il est composé de 10 équipes.

Les équipes se rencontrent en match aller/retour.

A l'issue du championnat le premier du classement est déclaré champion régional.

Accession à la Nationale 2 :

Les deux premières équipes au classement final de ligue peuvent monter.

Particularité:

Une équipe classée au d e là de la quatrième place du championnat de ligue ne peut prétendre à l'accession en Nationale 2.

Descente en Série Départementale:

Les deux équipes les moins bien classées descendent en série Hérault 1.

Particularité :

Si une équipe est rétrogradée de série ligue (forfait général, rétrogradation d'une N2 du même club ...) l'équipe ne pouvant se maintenir sportivement au regard du classement de la ligue la mieux classée sera repêchée.

Equipe intégrant la série ligue:

Deux équipes désignées par la Comité départemental au regard se son règlement.

Cas de repêchages :

Dans le cas ou malgré ce règlement et après l'engagement des équipes dans le championnat l'effectif de ligue ne compte pas 10 équipes un repêchage serait effectué selon le procédé suivant (A la condition de respecter l'article 1.4.1) :

- Le meilleur second de série départementale 1
- L'avant dernier de série Ligue.
- Le moins bon second de série départementale 1
- Le dernier de série Ligue
- Le meilleur troisième de départementale 1.

2.3.2 : Cadets

Le championnat se déroule de Mars à Juin.

Les poules sont formées à partir du classement RACE consécutif au championnat en salle et qui tient compte :

- Du classement Minimes de l'année précédente
- Du classement Cadets de l'année Précédente
- Des résultats des plateaux d'automne (si il y en a)
- Du classement en salle de l'année.

Le règlement de la compétition est stipulé sur le calendrier envoyé aux équipes avant le début de la compétition.

L'équipe se classant première sera déclarée Championne Régionale excellence, les deuxième et troisième complètent le podium.

2.3.3 : Minimes :

Le championnat se déroule de Mars à Juin.

Les poules sont formées à partir du classement RACE consécutif au championnat en salle et qui tient compte :

- Du classement Minimes de l'année précédente
- Du classement Benjamins de l'année précédente
- Des résultats des plateaux d'automne (si il y en a)
- Du classement en salle de l'année.

Le règlement de la compétition est stipulé sur le calendrier envoy é aux équipes avant le début de la compétition.

L'équipe se classant première sera déclarée Championne Régionale excellence, les deuxième et troisième complètent le podium.

2.3.4 Benjamins

Le championnat se déroule de Mars à Juin.

Les poules sont formées à partir du classement RACE consécutif au championnat en salle et qui tient compte :

- Du classement Poussins de l'année précédente
- Du classement Benjamins de l'année Précédente
- Des résultats des plateaux d'automne (si il y en a)
- Du classement en salle de l'année.

Le règlement de la compétition est stipulé sur le calendrier envoyé aux équipes avant le début de la compétition.

L'équipe se classant première sera déclarée Championne Régionale excellence, le s deuxième et troisième complètent le podium.

2.3.5 Poussins

Le championnat se déroule de Mars à Juin.

Les poules sont formées à partir du classement RACE consécutif au championnat en salle et qui tient compte :

- Du classement Poussins de l'année précédente
- Des résultats des plateaux d'automne (si il y en a)
- Du classement en salle de l'année.

Le règlement de la compétition est stipulé sur le calendrier envoyé aux équipes avant le début de la compétition.

L'équipe se classant première sera déclarée Championne Régionale excellence, les deuxième et troisième complètent le podium.

ARTICLE 2.4 : Coupe de la Ligue « Nelson Paillou »

Les équipes engagées en championnat de Ligue peuvent s'inscrire en coupe de la ligue à l'exception des équipes non domiciliées dans le Languedoc Roussillon.

Des équipes non engagées dans la série Ligue peuvent être invitées à participer à cette coupe à condition qu'aucune équipe de son département ne soit déjà présente et quelle ne soit pas d'un niveau supérieur à la série Ligue.

Les finales se jouent sur Terrain neutre, les terrains seront choisis par la ligue Occitanie au moins un mois avant la rencontre.

La première équipe tirée au sort est considérée comme l'équipe « recevante », elle doit fournir un arbitre central. Chaque équipe fournira un juge de ligne.

La règle des 3 titulaires ne s'applique pas pour la coupe ainsi que pour le décompte concernant le « surclassement » des joueurs.

2.3.3 : Minimes :

Le championnat se déroule de Mars à Juin.

Les poules sont formées à partir du classement RACE consécutif au championnat en salle et qui tient compte :

- Du classement Minimes de l'année précédente
- Du classement Benjamins de l'année précédente
- Des résultats des plateaux d'automne (si il y en a)
- Du classement en salle de l'année.

Le règlement de la compétition est stipulé sur le calendrier envoy é aux équipes avant le début de la compétition.

L'équipe se classant première sera déclarée Championne Régionale excellence, les deuxième et troisième complètent le podium.

2.3.4 Benjamins

Le championnat se déroule de Mars à Juin.

Les poules sont formées à partir du classement RACE consécutif au championnat en salle et qui tient compte :

- Du classement Poussins de l'année précédente
- Du classement Benjamins de l'année Précédente
- Des résultats des plateaux d'automne (si il y en a)
- Du classement en salle de l'année.

Le règlement de la compétition est stipulé sur le calendrier envoyé aux équipes avant le début de la compétition.

L'équipe se classant première sera déclarée Championne Régionale excellence, le s deuxième et troisième complètent le podium.

2.3.5 Poussins

Le championnat se déroule de Mars à Juin.

Les poules sont formées à partir du classement RACE consécutif au championnat en salle et qui tient compte :

- Du classement Poussins de l'année précédente
- Des résultats des plateaux d'automne (si il y en a)
- Du classement en salle de l'année.

Le règlement de la compétition est stipulé sur le calendrier envoyé aux équipes avant le début de la compétition.

L'équipe se classant première sera déclarée Championne Régionale excellence, les deuxième et troisième complètent le podium.

ARTICLE 2.4 : Coupe de la Ligue « Nelson Paillou »

Les équipes engagées en championnat de Ligue peuvent s'inscrire en coupe de la ligue à l'exception des équipes non domiciliées **en Occitanie**.

Des équipes non engagées dans la série Ligue peuvent être invitées à participer à cette coupe à condition qu'aucune équipe de son département ne soit déjà présente et quelle ne soit pas d'un niveau supérieur à la série Ligue.

Les finales se jouent sur Terrain neutre, les terrains seront choisis par la ligue Occitanie au moins un mois avant la rencontre.

La première équipe tirée au sort est considérée comme l'équipe « recevante », elle doit fournir un arbitre central.

Chaque équipe fournira un juge de ligne.

La règle des 3 titulaires ne s'applique pas pour la coupe ainsi que pour le décompte concernant le «

Tous les joueurs ayant une licence Ligue ou d'un niveau inférieur peuvent participer.

ARTICLE 2.5

Pour tout autre aspect concernant le déroulement de la partie, le jeu, l'arbitrage, les résultats, les actions, etc..., qui n'ont pas été précisés dans ce chapitre, les règles du tambourin en extérieur du règlement fédéral sont appliquées.

surclassement » des joueurs.

Tous les joueurs ayant une licence Ligue ou d'un niveau inférieur peuvent participer.

ARTICLE 2.5

Pour tout autre aspect concernant le déroulement de la partie, le jeu, l'arbitrage, les résultats, les actions, etc..., qui n'ont pas été précisés dans ce chapitre, les règles du tambourin en extérieur du règlement fédéral sont appliquées.

CHAPITRE 3 : Règlement Jeu en Salle

ARTICLE 3.1 : Déroulement des championnats gérés par la L O JBT

3.1.1 Championnat régional de jeunes en salle Poussins et Benjamins :

Le championnat se déroule sous forme de plateau, le nombre de plateau dépend du nombre d'équipes engagées et des salles disponibles, la formule est arrêtée 3 semaines avant le début de la compétition.

Les équipes engagées sont réparties dans des poules de 3, 4 ou 5 équipes.

En fonction du nombre d'équipes engagées et en fonction des résultats des groupes sont constitués Régionale Excellence, Régionale Honneur, et Régionale Espoir.

A l'issue du championnat le premier du classement Régionale excellence est déclaré champion régional.

ARTICLE 3.1 : Déroulement des championnats gérés par la LOT

3.1.1 Championnat régional de jeunes en salle catégories Poussin, Benjamin, Minime et Cadet :

Le championnat se déroule sous forme de plateau, le nombre de plateau dépend du nombre d'équipes engagées et des salles disponibles.

Idéalement, la Ligue proposera un plateau par mois par catégorie.

Les catégories Poussins et Minimes seront planifiées la même journée.

Les catégories Benjamins et Cadets seront planifiées la même journée.

La formule est arrêtée **2** semaines avant le début de la compétition.

Les équipes engagées sont réparties dans des poules de 3, 4 ou 5 équipes.

Tous clubs engageant une équipe jeunes en championnat devra à minima recevoir l'organisation d'un plateau.

Si le club ne possède pas de gymnase, la Ligue se verra lui attribuer la gestion d'un de ses gymnases référents.

Une convention, mise à jour chaque saison, sera signée avec les clubs organisateurs afin de préciser leurs engagements.

En fonction du nombre d'équipes engagées et en fonction des résultats, des Poules de différents niveaux sont constitués.

A l'issue du championnat, le premier du classement Régionale excellence est déclaré Champion Occitanie.

SPECIFICITES REGLEMENT POUSSINS

zPrécisions pour les changements de poste et de camp

Les joueurs changent de poste tous les jeux.

Cette règle s'applique également lors du changement de camp, tous les 3 jeux.

La rotation des joueurs suit l'ordre des numéros et l'ordre du « M »

Ex : Un joueur débutant au poste 2 (poste où ont lieu les changements) passera successivement au poste 3, 4, 5 puis 1.

Il se retrouvera donc au poste 4 avant le changement de côté et se positionnera au poste 5 à la reprise dans l'autre camp.

MODIFICATION POUR LE SERVICE

En réinstaurant un changement de camp tous les jeux au lieu de tous les 3 jeux comme actuellement ?

Il est permis à la Poule Espoir et en dessous, que tous les enfants puissent avancer au service et aient un 2ème service.

(Voir schéma à joindre)

ARTICLE 3.2

Pour tout autre aspect concernant le déroulement de la partie, le jeu, l'arbitrage, les résultats, les actions, etc..., qui n'ont pas été précisés dans ce chapitre, les règles du tambourin en extérieur du règlement fédéral sont appliquées.

ARTICLE 3.3

Pour tout autre aspect concernant le déroulement de la partie, le jeu, l'arbitrage, les résultats, les actions, etc..., qui n'ont pas été précisés dans ce chapitre, les règles du tambourin en extérieur du règlement fédéral sont appliquées.

CHAPITRE 4 : Arbitrage et Sanctions

L'arbitre

ARTICLE 4.1

En cas d'incident, tout membre de la LO JBT, présent à la rencontre, peut être amené à établir un rapport s'il n'est pas concerné directement par l'incident et licencié dans un des clubs mis en cause.

Dans le cas du départ forcé d'un arbitre (blessure, etc.), un arbitre, licencié à la FFJBT, sera désigné par le capitaine de l'équipe recevant.

Les Réclamations

ARTICLE 4.2

L'arbitre

ARTICLE 4.2

En cas d'incident, tout membre de la **LOT**, présent à la rencontre, peut être amené à établir un rapport s'il n'est pas concerné directement par l'incident et licencié dans un des clubs mis en cause.

Dans le cas du départ forcé d'un arbitre (blessure, etc.), un arbitre, licencié à la FFJBT, sera désigné par le capitaine de l'équipe recevant.

Les Réclamations

ARTICLE 4.3

Pour être recevable, les réclamations concernant la rencontre en cours doivent être consignées par le capitaine réclamant sur la feuille de match.

Cette dernière doit être signée par le capitaine adverse, qui est avisé qu'une réclamation est portée contre son équipe, et contresignée par l'arbitre.

L'arbitre peut adresser à la LO JBT un rapport sur la réclamation.

Le club réclamant adressera obligatoirement sous huitaine à la LO JBT un rapport circonstancié pour confirmer sa réclamation.

Toute autre réclamation, qui ne concerne pas automatiquement la rencontre en cours, doit être adressée par courrier à la LO JBT. Le club réclamant devra fournir tous les détails nécessaires et toute preuve qu'il jugera utile pour étayer sa réclamation, de manière à ce que la LO JBT puisse prendre les décisions/sanctions adéquates. La LO JBT demandera en fonction du type de réclamation à la commission compétente (discipline ou règlement/championnat) de traiter sous 30 jours les litiges.

ARTICLE 4.3

Un club faisant l'objet d'une réclamation sera informé du contenu et des motifs de celle-ci, avant que la Commission compétente ne statue sur le litige. Le club pourra ainsi apporter toutes les informations qu'il jugera utile.

Les clubs concernés pourront faire appel de la décision de la commission.

Suite à une décision de la commission discipline de la LO JBT les clubs ou licenciés concernés pourront faire appel sous Quinzaine à la commission de discipline de la FFJBT.

Suite à une décision de la commission règlement/championnat les clubs ou les licenciés concernés pourront faire appel auprès du comité directeur de la LO JBT

Les Sanctions

ARTICLE 4.7 Les sanctions prononcées par la commission de arbitrage/championnat

Pour être recevable, les réclamations concernant la rencontre en cours doivent être consignées par le capitaine réclamant sur la feuille de match.

Cette dernière doit être signée par le capitaine adverse, qui est avisé qu'une réclamation est portée contre son équipe, et contresignée par l'arbitre.

L'arbitre peut adresser à la **LOT** un rapport sur la réclamation.

Le club réclamant adressera obligatoirement sous huitaine à la **LOT** un rapport circonstancié pour confirmer sa réclamation.

Toute autre réclamation, qui ne concerne pas automatiquement la rencontre en cours, doit être adressée par courrier à la **LOT**. Le club réclamant devra fournir tous les détails nécessaires et toute preuve qu'il jugera utile pour étayer sa réclamation, de manière à ce que la **LOT** puisse prendre les décisions/sanctions adéquates.

La **LOT** demandera en fonction du type de réclamation à la commission compétente (discipline ou règlement/championnat) de traiter sous 30 jours les litiges.

ARTICLE 4.4

Un club faisant l'objet d'une réclamation sera informé du contenu et des motifs de celle-ci, avant que la Commission compétente ne statue sur le litige. Le club pourra ainsi apporter toutes les informations qu'il jugera utile.

Les clubs concernés pourront faire appel de la décision de la commission.

Suite à une décision de la commission discipline de la **LOT** les clubs ou licenciés concernés pourront faire appel sous Quinzaine à la commission de discipline de la FFJBT.

Suite à une décision de la commission règlement/championnat les clubs ou les licenciés concernés pourront faire appel auprès du comité directeur de la **LOT**

Les Sanctions

ARTICLE 4.7 Les sanctions prononcées par la commission de arbitrage/championnat

Le montant des amendes financières est établi par le comité directeur en début de saison sportive dans la fiche "Tarifs".

Tous les clubs ne se rendant pas aux compétitions seront soumis à des sanctions (financières et/ou sportives) graduelles et proportionnées dans les cas suivants :

- forfait général
- forfait lors d'une rencontre en prévenant la ligue hors délai ou sans prévenir la ligue
- forfait lors de plateaux en prévenant la ligue hors délai ou sans prévenir la ligue
- forfait lors de phases finales des championnats ou des coupes

Ces sanctions pourront être sportives et/ou financières et déterminées selon la gravité de l'infraction, soit :

- Modification du résultat de la rencontre incriminée (match perdu par forfait ou par pénalité suivant le cas)
- Faire rejouer la rencontre.
- Enlever les points acquis de façon non réglementaire à une équipe.
- Pénalité financière dans le cas où une équipe se serait déplacée pour une rencontre et que l'équipe « recevant » aurait été forfait (indemnité : 0,35 cts le KM).

Sanction concernant les clubs ne se rendant pas à une compétition.

- Forfait général d'une compétition avant le début de la compétition et après l'édition des calendriers : 30 euros
- Forfait lors d'une rencontre en prévenant la ligue plus de 10 jours à l'avance : 30 euros
- Forfait lors d'une rencontre en prévenant la ligue entre 10 jours et 48H : 50 euros
- Forfait lors d'une rencontre en prévenant la ligue moins de 48H à l'avance : 70 euros
- Forfait sans prévenir l'équipe adverse 100 euros, plus les indemnités si l'équipe adverse s'est déplacée.

Pénalités financières en fonction des erreurs sur la feuille de match

5 euros par erreur sur la feuille (avec un maximum de 15 euros)

Types d'erreurs (liste non exhaustive)

- Pas de numéro de licence
- Erreur sur la catégorie
- Pas de date ou erreur de date
- Pas de signature des capitaines
- Pas de signature de l'arbitre.

Sanction concernant la non communication des résultats et des feuilles de match sur le site de la Ligue

(Rappel le résultat doit être enregistré le Dimanche minuit dernier délai)

- 1 résultat non communiqué 15€
- 2 résultats non communiqués 1 point de pénalité
- 3 résultats non communiqués 2 points de pénalité
- A partir du 4^{ème} match perdu par pénalité

Un club qui ne serait pas à jour du paiement des amendes ne sera pas accepté dans les séries gérées par la ligue (jeunes et adultes) les années suivantes.

Les amendes perçues seront reversées pour la promotion du championnat jeune.

Ces sanctions pourront être sportives et/ou financières et déterminées selon la gravité de l'infraction, soit :

- Modification du résultat de la rencontre incriminée (match perdu par forfait ou par pénalité suivant le cas)
- Faire rejouer la rencontre.
- Enlever les points acquis de façon non réglementaire à une équipe.
- Pénalité financière dans le cas où une équipe se serait déplacée pour une rencontre et que l'équipe « recevant » aurait été forfait (indemnité : **voir fiche Tarifs**).

Sanction concernant les clubs ne se rendant pas à une compétition.

- Forfait général d'une compétition avant le début de la compétition et après l'édition des calendriers (**voir fiche Tarifs**).
- Forfait lors d'une rencontre en prévenant la ligue plus de 10 jours à l'avance : **voir fiche Tarifs**.
- Forfait lors d'une rencontre en prévenant la ligue entre 10 jours et 48H : **voir fiche Tarifs**.
- Forfait lors d'une rencontre en prévenant la ligue moins de 48H à l'avance : **voir fiche Tarifs**.
- Forfait sans prévenir **la ligue et l'équipe adverse XXX euros (voir fiche Tarifs)**, plus les indemnités si l'équipe adverse s'est déplacée.

- dans le cas particulier des plateaux, le montant de la pénalité sera multipliée par le nombre de matchs impactés.

Pénalités financières en fonction des erreurs sur la feuille de match

X euros par erreur sur la feuille (avec un maximum de **X** euros) (**voir fiche Tarifs**).

Types d'erreurs (liste non exhaustive)

- Pas de numéro de licence
- Erreur sur la catégorie
- Pas de date ou erreur de date
- Pas de signature des capitaines
- Pas de signature de l'arbitre.

Sanction concernant la non communication des résultats et des feuilles de match sur le site de la Ligue

(Rappel le résultat doit être enregistré le Dimanche minuit dernier délai)

- 1 résultat non communiqué (**voir fiche Tarifs**).
- 2 résultats non communiqués 1 point de pénalité.
- 3 résultats non communiqués 2 points de pénalité.
- A partir du 4^{ème} match perdu par pénalité.

Un club qui ne serait pas à jour du paiement des amendes ne sera pas accepté dans les séries gérées par la ligue (jeunes et adultes) les années suivantes.

Les amendes perçues seront reversées pour la promotion du championnat jeune.

CHAPITRE 5 : Participation aux compétitions

ARTICLE 5.1 :

En cas de blessure et d'immobilisation d'un membre par un plâtre ou une atèle, le licencié ne sera admis sur le terrain que muni d'une autorisation spécifique et datée du médecin.

ARTICLE 5.2 : Equipes invitées

Les équipes "invitées" (demande de la FFJBT) extérieures à la région Occitanie peuvent être intégrées dans les différents championnats régionaux d'Occitanie à condition que le processus de montée et descente de la LOT soit respecté. En catégorie LIGUE une seule équipe hors région Occitanie sera acceptée. Les phases finales des différents championnats et les plateaux jeunes ne se dérouleront qu'en région Occitanie. Si une équipe « invitée » termine première d'un des championnats elle ne pourra pas être désignée championne et ce sera la première équipe d'Occitanie suivante qui sera désignée championne.

FICHE TARIFAIRE

Cette fiche sera mise à jour et validé par le CD chaque année en fin de saison.

LICENCES

Objet	Types	Tarifs	Commentaire
Licences	Redevance		Voir à la fédération

EQUIPES

Engagement équipe sénior ligue	Redevance	60,00 €	
Engagement équipe Cadet ligue	Redevance	25,00 €	
Engagement équipe Minime ligue	Redevance	25,00 €	
Engagement équipe Benjamin ligue	Redevance	25,00 €	
Engagement équipe Poussin ligue	Redevance	25,00 €	

REMBOURSEMENT ORGANISATIONS ET AUTRES

Plateau jeune	Participation	100,00 €	
Finale Championnat	Participation	100,00 €	
Finale Coupe	Participation	100,00 €	
Kilométrique	Déplacement	0,35 €	Seulement pour l'utilisation d'un véhicule personnel

ARBITRAGE

Arbitre	Redevance	Pas d'indemnité	
Juge de ligne	Redevance	Pas d'indemnité	

SANCTIONS

Forfait général	Amende	70,00 €	Forfait général d'une compétition avant le début de la compétition et après l'édition des calendriers
Forfait général	Amende	300,00 €	Forfait général en cours d'une compétition
Forfait une rencontre	Amende	50,00 €	Forfait lors d'une rencontre en prévenant la ligue plus de 10 jours à l'avance
Forfait une rencontre	Amende	60,00 €	Forfait lors d'une rencontre en prévenant la ligue entre 10 jours et 48H
Forfait une rencontre	Amende	70,00 €	Forfait lors d'une rencontre en prévenant la ligue moins de 48H à l'avance
Forfait une rencontre	Amende	150,00 €	Forfait sans prévenir la ligue et l'équipe adverse plus les indemnités si l'équipe adverse s'est déplacée
Forfait phase finale	Amende	300,00 €	Forfait lors de phases finales des championnats ou des coupes
Erreurs de saisie	Amende	5,00 €	Montant par erreurs (montant maxi x5)